

VILLE DE ROYAN



MUSÉE

D. Musée 23/440

**Convention relative au don d'un tableau  
La côte devant l'église de Talmont  
huile sur toile de Gaston Balande  
par la Société des Amis du Musée  
au Musée Municipal de Royan**

Entre

**La Ville de ROYAN** représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après dénommé « la Ville »

D'une part,

Et,

L'association Société des Amis du Musée  
Représentée par Catherine Llari, en sa qualité de présidente de la Société des Amis du Musée  
Siège social : 31 avenue de Paris - 17200 ROYAN

Ci-après dénommée « la donatrice »,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1**

Catherine Llari, la donatrice, fait don d'un tableau La côte devant l'église de Talmont, huile sur toile 40 x 67 cm, de Gaston Balande (circa 1955) au Musée de ROYAN, propriété de la Ville, aux fins d'exposition.

**Article 2**

Catherine Llari, la donatrice, déclare être bien propriétaire de l'objet désigné et qu'elle est bien d'accord pour en faire don au Musée de Royan, sans condition de lieu d'exposition.

Elle atteste dégager la ville de ROYAN de toute responsabilité à la suite d'une fausse déclaration.

**Article 3**

La mention « don des Amis du Musée » pourra figurer sur les textes de présentation.

Fait à Royan, en 2 exemplaires, le 13 juillet 2023

La donatrice,

Catherine Llari

La Ville,  
Le Maire de Royan

Patrick MARENGO



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick Marengo', written over a horizontal line.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Catherine Llari', written over a horizontal line.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 21 juillet 2023